

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice</b> : 8 <b>Présents</b> : 7 <b>Votants</b> : 7	<b>Date de la séance</b> : 15 janvier 2024 <b>Date de la convocation</b> : 10 janvier 2024
<b>Présents</b> : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc <b>Absents</b> : M. GULGILMINOTTI Morgan	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public**

La commune de Vauxrenard est propriétaire du bien dit ancienne maison de la poste située au 10 route du bourg sur la parcelle AB270.

Historiquement, cette maison avait pour objet d'être l'agence postale de la commune ce qui pourrait laisser penser que ce bâtiment était affecté à un service public et, de facto, au domaine public.

Cette maison ne faisant plus office d'agence postale depuis l'année 1977.

La commune ayant loué cette maison en tant que logement depuis 1998.

La commune souhaite désormais vendre cette maison.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

CONSIDERANT :

- Que cette parcelle n'est plus affectée à un service public,
- Que le bâtiment concerné n'a aujourd'hui aucune affectation et que, de ce fait, rien ne s'oppose à son classement dans le domaine privé de la commune,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**

- ☛ **Constata** la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle AB270 et du bâtiment situé au 10 route du Bourg à Vauxrenard et décide leur intégration dans le domaine privé communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUELLE

